

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-082

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'arrêté portant création du DU Parodontie Clinique du 4 juillet 1985 ;
- VU l'arrêté portant modification du DU Parodontie Clinique du 22 juin 2007 ;
- VU l'avis du Conseil de gestion de la faculté de chirurgie dentaire du 24 avril 2018 ;
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 juin 2018.

Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P1.20 - Maquette DU Parodontie

Exposé de la décision :

Historique et problématique :

Diminution du volume horaire du DU de 1180 heures de formation sur deux années à 127 heures + 588 heures de formation pratique + 360 heures de travail individuel sur deux années également.
Adaptation des modalités de connaissances aux nouvelles modalités pédagogiques.

Lors du Conseil d'Administration, la maquette pédagogique et la maquette budgétaire seront présentées.

Proposition de décision soumise au Conseil : Modification du volume horaire et des modalités de contrôle des connaissances.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 24
Abstentions : 02
Votes exprimés : 24
Contre : 00
Pour : 22

Fait à Paris, le **13 JUIL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.